

## bail rural est arbres d'ornements

Par clad22fx, le 20/12/2012 à 23:15

Bonjour,

Je loue depuis 5 ans par bail de 25 ans plusieurs parcelles de terres closes par des haies et des clotures

Dans ces haies j'ai planté 3 cèdres de variétés différentes il y a environ 25 ans protégé par des clotures

Le fermier en place à démolie les clotures, ses bestiaux ont écorcé les cèdres 1 est mort cet été. Je demande à l'assurance du fermier de remplacer ce cèdre, j'ai un devis de 1 200 Euros d'un pépiniériste de la région.

L'assurance ne veux pas régler la facture sous prétexte que le fermier est maitre et compagnon sur la terre qu'il loue et que je n'ai pas fait faire un état des lieux à l'entrée du fermier

Comment puis-je me défendre, quoi rétorquer? est-ce l'assurance des bestiaux qui doit intervenir ou l'assurance responsabilité civile du fermier?

Merci de vos conseils

Cdlt